

39. Question de Monsieur Yusuf YILDIZ, conseiller communal, du 14 septembre 2020 -- Vraag van de heer Yusuf YILDIZ, gemeenteraadslid, van 14 september 2020.

L'invasion de rats.

Suite à plusieurs interpellations citoyennes, je voudrais vous faire part d'une situation très connue pour vous sans doute mais sans suivi et nouvelle malheureusement ... En particulier autour du parc du Hamoir, Parc Josaphat, Cage aux ours, ... Il y'a une invasion de rats incroyable, les rats se baladent entre les passants sans avoir peur et cela nous inquiètent énormément.

- Pourquoi autant de rats sont en liberté ?
- Quel genre de disposition notre commune va prendre ?
- Y'a t'il déjà un suivis? Si oui quel sont les résultats ?

Réponse :

Je vous remercie pour votre question relative à la présence de rats sur l'espace public. Il s'agit effectivement d'une réalité urbaine qui s'accroît au printemps et surtout en été. D'une part parce que les conditions climatiques leur sont également favorables (fin de l'hibernation). D'autre part parce qu'il s'agit de leur période habituelle de reproduction (nouvelles portées). Enfin parce que la présence massive des habitants dans les espaces verts et sur la voie publique se traduit par davantage de déchets alimentaires en rue.

C'est donc également un problème de propreté publique. C'est la raison pour laquelle avec ma collègue Deborah LORENZINO, Echevine de la Propreté publique et des Espaces verts, nous coordonnons les différentes interventions de nos services en la matière.

Je tiens néanmoins à préciser que, depuis de nombreuses années, le service communal de la Voirie donne la possibilité aux riverains qui le demandent de poser à leur domicile des produits destinés à éliminer les rats et souris. Deux ouvriers ayant eu une formation appropriée déposent les appâts aux endroits fréquentés par les rongeurs et sur leurs lieux de passage. Ces endroits doivent être bien protégés pour les rendre inaccessibles aux enfants en bas âge et aux animaux de compagnie. Cette prestation est effectuée tous les 15 jours, le vendredi de 8h à 15h. Environ une vingtaine d'interventions sont programmées chaque quinzaine.

En ce qui concerne les bâtiments publics (crèches, écoles, sites administratifs et techniques, etc.), c'est le service interne de prévention (SIPPT) qui est en charge de planifier leur dératisation. Pour ce faire, la Commune a recours aux services d'un prestataire externe spécialisé, la société RENTOKIL.

Par ailleurs, dans certaines zones comme le Parc Josaphat, la plaine Galopin et le Parc de la Jeunesse par exemple, la solution jugée la plus adéquate pour lutter contre la prolifération de rats est l'achat et la pose de boîtes spécifiques contenant une substance rodenticide. Il s'agit d'une boîte noire, en PVC, munie d'une entrée et d'une sortie du diamètre d'un rat. Dans la boîte, deux montants verticaux placés perpendiculairement au passage retiennent un appât empoisonné. Son placement force les rats à ingurgiter l'appât pour sortir de la boîte. L'ensemble est fermé hermétiquement à clef. Ceci évite tout risque d'empoisonnement d'autres animaux ou d'humains. Ces boîtes sont placées dans les buissons ou bosquets, en dehors des chemins. Ce sont donc des endroits peu visibles et peu accessibles aux promeneurs et aux chiens tenus en laisse. Ces boîtes sont inspectées et réapprovisionnées régulièrement.

C'est également cette technique qui est utilisée ponctuellement par INFRABEL pour traiter les talus des voies de chemin de fer qui traversent la commune. Le service de la Voirie, qui est en contact régulier avec INFRABEL, relaye fréquemment les plaintes de riverains relatives à la prolifération de rats constatée sur les talus, notamment Place Verboekhoven.

Enfin en ce qui concerne le traitement des égouts, notez que les services de VIVAQUA Assainissement procèdent chaque année à deux campagnes de dératissage des égouts sur l'ensemble des canalisations du territoire communal.

Tels sont les éléments que je tenais à porter à votre connaissance afin de vous donner un aperçu des mesures prises concrètement en la matière par la Commune et ses interlocuteurs habituels.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, mes salutations distinguées.